République Française
Département de la Sarthe
Commune de Saint-Ouen-en-Belin

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026

Date de convocation : 18.09.2026
Date d'affichage : 18.09.2026
Date d'envoi : 18.09.2026

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 14
Excusés : 1
Pouvoirs : 1
Votants : 15

Etaient présents : Mmes BIGOT Yolande, BRIERE Marilyn, COUDRAY Sandra, HEZARD Claire, JOUSSE Nathalie, RIMLINGER Laurence.
MM. DEVILLE Damien, DUCREUX Olivier, LE ROUX Arnaud, MARIE Éric, MEYER Ferdinand, PETER Frédéric, POUSSE Alban, RICHET Bruno.

Absents excusés : Mme FOUQUET Audrey.

Pouvoirs : Mme FOUQUET Audrey donne pouvoir à Mme COUDRAY Sandra.

Secrétaire de séance : Mr MARIE Éric.

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à 20h30, le conseil municipal légalement convoqué le dix-huit septembre 2026, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur RICHET Bruno, Maire.

Ordre du jour :

Désignation du Secrétaire de séance.
Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 31 août 2026.

1. **Projet agrivoltaïque** – Avis du Conseil Municipal (vote à bulletin secret),
2. **Urbanisme**.

Questions d'actualité.

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 31 août 2026

Monsieur le Maire indique que le procès-verbal de la séance du 31 août 2026 sera soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante, lors du prochain Conseil Municipal fixé le 05 octobre 2026.

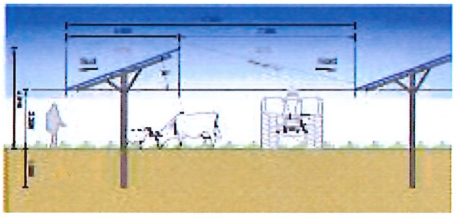
Objet : Projet agrivoltaïque – Avis du Conseil Municipal — *Délibération 28092026D070*

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le projet d'implantation d'un parc agrivoltaïque, porté par la société RADIANCE Energy à l'échelle de la commune de SAINT OUEN EN BELIN a été présenté aux habitants et aux élus lors de précédentes réunions publiques.

Ladite société fait état d'un projet mené avec une exploitation agricole de la commune :

- Exploitation bovine (120 animaux de race Charolaise) avec production de viande (élevage traditionnel) au lieu-dit La Boulaie.





Monsieur le Maire expose le projet d'implantation à l'aide des différentes versions réalisées par la société RADIANCE Energy (plans).

Monsieur le Maire fait lecture du dossier de la Préfecture de la SARTHE sur « Les projets photovoltaïques en Sarthe – fiche n°3 Spécificités liées aux projets agrivoltaïques : installations au sol et ombrières photovoltaïques ».

Monsieur le Maire fait également lecture du compte rendu réalisé par l'Association « Sauvegarde du Bocage Belinois » de la réunion publique du 22 septembre et le communiqué de presse daté du 23 septembre 2026.

Monsieur le Maire propose un temps d'échange et de discussions sur le projet aux conseillers municipaux.

Après que le public ait quitté la salle du Conseil Municipal, Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à bien vouloir émettre un avis sur le projet agrivoltaïque.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote (sous enveloppe) dans l'urne.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :
Nombre de bulletins : 15

Avis favorable : 8
Avis défavorable : 7
Ne se prononce pas : 0

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire, la prise de parole de certains élus, le Conseil Municipal,

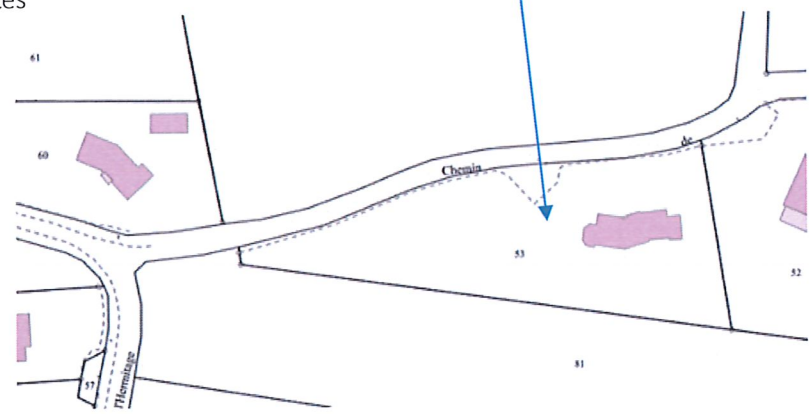
- Émet un AVIS FAVORABLE au projet agrivoltaïque porté par la société RADIANCE Energy sur la commune,
- Dit que cet avis sera transmis au service instructeur de l'ÉTAT pour prise en compte.

Urbanisme : Déclaration d'intention d'aliéner.

- DIA

 ☒ **Terrain bâti – 7 chemin rural de la Maussonnière**
 Parcelles cadastrées : AC0053
 Superficie : 3 951 m²

DIA reçue en Mairie le 11 septembre 2026
Prix : 215 000€ + frais d'actes



Le Conseil Municipal n'a pas souhaité donner suite à la déclaration d'intention d'aliéner relative au bien cité ci-dessus.

Questions d'actualité :

Monsieur le Maire informe les élus de deux accidents survenus le week-end dernier sur la commune, route de la Vallinière et au lieu-dit Le Minerais RD307 et qu'il n'a pas été prévenu par la gendarmerie. Il a interpellé la gendarmerie dès le lundi matin, sans avoir d'explication.

Monsieur Olivier DUCREUX questionne l'assemblée sur :

- l'utilité des navettes illyGO,
- le taux de remplissage (environ 5 personnes pour un car de 30 places),
- la fréquence (nombre de passages),
- l'offre par rapport à la demande et aux besoins des usagers,
- si la publicité est correctement effectuée dans les communes.

Monsieur le Maire indique que ce service de transport collectif a été mis en place début 2025 par le Pôle métropolitain Mobilités Le Mans-Sarthe (dont la Communauté de Communes Orée de Bercé-Belinois est membre).

Son financement repose sur la combinaison de contributions publiques, de participation des entreprises & collectivités et de la vente de billetterie. Le taux mobilité en cours pour la commune est de 0.75%.
Une campagne de communication conséquente a été (et est) effectuée sur le territoire. Le ticket est d'un 1 € par voyage (8€ les 10 tickets). Il indique également qu'en septembre l'accès est libre (gratuit) pour les passagers et qu'un agent de la collectivité habitant à Marigné-Laillé utilise ce service régulièrement.

Monsieur Olivier DUCREUX indique avoir eu connaissances d'incivilités sur la commune, notamment route de la Rouzière et résidence de la Barre par des jeunes à motos. La discussion avec les jeunes est inefficace voir accentue les nuisances sonores et incivilités. Monsieur Olivier DUCREUX demande si la gendarmerie intervient.

Monsieur le Maire rappelle que les habitants doivent contacter la gendarmerie s'ils le jugent nécessaire.

Monsieur Ferdinand MEYER indique que malgré différents appels concernant ce problème, la gendarmerie de se déplace pas. Il informe en qualité de référent sécurité routière qu'une réflexion est en cours sur cet aspect. Il indique être invité à la réunion sur la sécurité routière à la Préfecture début novembre et abordera la question à cette occasion.

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le lundi 05 octobre 2026 à 20h30.

La séance est levée à 22 heures 00.

Le Secrétaire de séance,
Éric MARIE

Le Maire,
Bruno RICHET

MAIRIE DE ST-OUEN EN BELIN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Sarthe)